

SEANCE DU 02 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le deux Mai 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 21 Avril 2023, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER -Christian ALARY-Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET- Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC –PERDIGEON-Eric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Etait présente Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Mesdames Valérie BISBROUCK et Joëlle FRANQUEVILLE et Messieurs Jean-François DEWAMIN, Didier FOURNIER et Christian LEVECQUE.

Procurations :

Jean-François DEWAMIN à Philippe COULON

Didier FOURNIER à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Christian ALARY

Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER

Valérie BISBROUCK à Julie STEFANOVIC –PERDIGEON

Etait inscrit à l'ordre du jour :

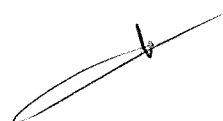
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Avril 2023
- Attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente
- Cérémonie du 8 Mai 1945
- Convention école communale
- Voyage des aînés
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

M le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- La Mise à disposition de la salle polyvalente à la CCHS

Approbation du Conseil Municipal.



Approbation du compte-rendu de la séance du 4 Avril 2023

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 04 Avril 2023.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables délibération 2023-05-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que les services du Trésor Public ont transmis un état de titres non soldés, à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de l'Eau. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances de factures d'eau pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1 794,25€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'admettre la somme de 1 794,25€ en non-valeur dans le budget de l'Eau.

Mise à disposition de la salle polyvalente à la CCHS délibération 2023-05-02

La CCHS a sollicité la Commune pour disposer durant 14 jours de la salle polyvalente afin d'accueillir les écoles communales de son périmètre en Mai et juin 2023.

M le Maire propose de mettre à disposition la salle polyvalente au tarif de 50 euros par jour soit 14 jours x 50€ = 700€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle polyvalente à la CCHS au tarif de 50€ par jours soit 14 jours x 50€ = 700 €

Attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente délibération 2023-05-03

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 20 Avril 2023 afin de statuer sur 3 devis en respectant les critères techniques précisés par le Conseil Municipal lors d'une dernière séance : fenêtres et dormants PVC Haute Qualité, portes latérales en Alu et un délai de livraison pour Octobre 2023.



	Instinct Fenêtre Arras	Reno'ha Saint Quentin	Thomas Lesage Belloy en Santerre
Portes latérales Alu Fenêtres + dormants PVC	67 725,62€	63 595,95€	71605,43€

Monsieur le Maire expose que les membres de la commission d'appel d'offre, réunis en séance le 20 avril 2023, ont décidé de retenir, après étude et analyse des offres, la proposition de l'entreprise RENO'HA de Saint Quentin pour un montant de 63 595,95€.

Monsieur Mickaël SAINT-SOLLIEUX intervient en précisant que des huisseries Alu pour l'ensemble, seraient plus judicieux et plus résistants dans le temps.

Monsieur le Maire répond que la commission d'appel d'offre a respecté les options techniques décidées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Christian ALARY ajoute que d'un point de vue technique, le choix de fenêtres en Alu serait mieux mais qu'économiquement le coût des travaux serait trop onéreux pour la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote la décision de la commission d'appel d'offre.

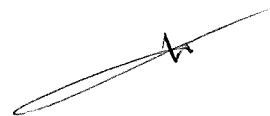
- 15 Avis exprimés y compris les procurations
- Avis contraire : 1
 - Abstention : 0
 - Avis favorable : 14

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité moins 1 voix, décident conformément à l'avis de la commission d'Appel d'Offre, l'attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente à l'entreprise Reno'ha de Saint Quentin.

Cérémonie du 8 Mai 1945

Monsieur le Maire évoque les cérémonies du 8 Mai qui débiteront dès 10H avec dépôt de gerbes à la plaque commémorative d'Anne-Marie Vion rue d'Omiécourt puis au monument aux morts. Une note d'information a été diffusée à la population à ce sujet.

Les conseillers ont pris note de toutes ces informations.



Convention école communale

Monsieur le Maire confirme le retrait d'un enseignant, décidé par l'académie, à l'école communale pour la rentrée 2023/2024. A ce jour, environ 34 élèves sont inscrits à la rentrée pour 2 institutrices.

Il précise qu'il y a lieu de signer la convention de l'année en cours avec les communes de Feuillères et Hem-Monacu.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Messieurs les Maires de Feuillères et Hem-Monacu pour leur évoquer la situation actuelle soit :

45 élèves au total dont : - 15 pour Cléry sur Somme
- 17 pour Feuillères
- 6 pour Hem-Monacu
- 7 hors convention

Soit plus de 50% des effectifs pour ces 2 communes qui ne supportent à elle 2 que 10% du coût total des charges annuelles de fonctionnement.

Monsieur le Maire a dû solliciter un effort significatif auprès de ses homologues afin de participer entre autre, aux surcoûts d'énergies liés aux locaux de l'école.

Après délibération de son Conseil Municipal et retour de Monsieur le Maire de **Hem-Monacu**, il a été entériné :

Cotisation annuelle Maternelles : 580€/enfant (Inchangé)

Cotisation Elémentaire ; 480€/enfant (inchangé)

Participation garderie annuelle : 500€(inchangé)

Participation annuelle complémentaire : 500€ (+500€)

Après délibération de son Conseil Municipal et retour de Monsieur le Maire de **Feuillères**, il a été entériné :

Cotisation maternelle : 680€/enfant (+100€)

Cotisation élémentaire : 580€/enfant (+100 €)

Participation annuelle garderie : 1500€/an (inchangé)

Dès réception des 2 délibérations correspondantes, Monsieur le Maire établira les conventions afin d'émettre les titres de règlement.

Les membres présents prennent note et approuvent la demande.

Voyage des aînés

Monsieur le Maire confirme la date du **jeudi 7 septembre** pour la sortie des Aînés. Il précise qu'un courrier a été adressé aux administrés âgés de plus de 65 ans en 2023 et résident dans la commune depuis le 1^{er} janvier 2023. Chaque conjoint, même âgé de moins de 65 ans est évidemment convié également.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette manifestation votée lors de l'établissement du budget principal 2024.



Questions diverses

- Devis alarme complémentaire pour le garage du fourgon.
Devis SYSTEO= 2 736,94 TTC (prestataire actuel)
L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas donner suite au devis pour le moment compte tenu du montant estimé.
- Monsieur le Maire informe du courrier du Conseil Régional des Hauts de France qui rappelle la date du **2 juin** à l'ensemble des citoyens, date officielle de la « **fête des voisins** »
- Monsieur le Maire informe que la réunion annuelle du comité de gestion de « l'Espace naturel sensible des étangs de Cléry sur Somme » se tiendra le jeudi 11 mai 2023 au siège du CCHS. Comité auquel il assistera.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

